



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2021**

**Compte-rendu affiché le :** 10 septembre 2021

**Date de transmission en Sous-Préfecture :** 13 septembre 2021

**N° 21-08-18**

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** 3 septembre 2021

**OBJET :**

**Décisions du Maire –  
Information du Conseil  
municipal**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour  
de la séance :** 29

**Secrétaire de séance :** Thomas ROCHETTE

**Membres présents à la séance :**

Philippe DENIS – Solange MORERE – Gilles GRANGIER  
- Mireille PAULET – Arlette PEREIRA – Guy BERNE –  
Geneviève NIGAY – Régine CHEVALLIEZ – Edith  
CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-  
Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE –  
Michel FRANCHINI - Christine PALLEY – Joaquim DE  
ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Lydie THOLLOT –  
Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL –  
Aurélié DESBREE – Romain MONTELMARD.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Jacques DECHANDON à Philippe DENIS – Gérard  
ALLANCHE à Gilles GRANGIER – Christian BECUWE à  
Mireille PAULET - Suzanne BOICHON à Daniel  
DUCROS - Céline BENNICI à Thomas ROCHETTE.

**Membre absent :**

André HUBERT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210909-21-08-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2021

Affichage : 10/09/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISIONS DU MAIRE – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par Monsieur Philippe DENIS du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

- Décision n° 2021-75 – Convention de mise à disposition de l'église par la Paroisse St-Timothée avec une participation de 200 €, pour le concert du 26 juin 2021 proposé par l'Association Les Epicuriennes averties.
- Décision n° 2021-76 – Convention pour la gestion du mini-golf durant l'été 2021 signée avec les associations Tennis Club – La lumière cendrée et Woodspot.
- Décision n° 2021-77 – Convention de l'association Le Poisson Volant d'un montant de 1 450.00 € TTC pour le concert du groupe Les Gaspards le 23 juillet 2021
- Décision n° 2021-78 – Avenant prolongeant le contrat de service informatique C'PRO jusqu'au 15 septembre 2021 pour un coût s'élevant à 8 325 € HT.
- Décision n° 2021-79 - Conventions de mise à disposition de l'église par la Paroisse St-Timothée avec une participation de 200 € par jour, pour les concerts des 10 et 12 juillet 2021 proposé par le Festival du Forez.
- Décision n° 2021-80 – Convention ECOFINANCE pour une assistance en vue d'optimiser les cotisations fiscales dans les domaines des taxes foncières et taxes assimilées – Honoraires égaux à 45 % HT de l'économie et/ou du gain constaté.
- Décision n° 2021-81 – Avenant n° 1 au contrat SMACL Responsabilité Civile actant la révision de la cotisation 2020 d'un montant de 515 € HT.
- Décision n° 2021-82 – Convention Festival du Forez pour les concerts des 10 – 11 et 12 juillet 2021 avec une participation s'élevant à 3 000 € TTC.
- Décision n° 2021-83 – Contrat LACASSAGNE CDM pour l'entretien des chaudières des bâtiments communaux du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 pour un montant s'élevant à 9 627.61 € TTC.
- Décision n° 2021-84 – Contrat de location ZEENDOC 3GO fourni par ELAN pour une durée de 60 mois et un loyer trimestriel de 1 485.00 € HT.
- Décision n° 2021-85 – Convention de mise à disposition de la salle des arts martiaux au Centre mutualiste d'addictologie, du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 30 juin 2022 avec un loyer mensuel de 70 €.
- Décision n° 2021-86 – Avenant n° 1 au marché de services de télécommunications – Lot 1 Services de téléphonie fixe et d'accès internet actant le transfert du marché de la Société STELLA TELECOM SAS vers sa société mère, la société CELESTE.
- Décision n° 2021-87 – Mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours dans le cadre de l'Eté du Saint-Jacques assuré par l'Ordre de Malte le 23 juillet 2021 pour un montant s'élevant à 500 €.
- Décision n° 2021-88 – Convention tripartite entre la Commune, le SIEL et GRDF pour l'installation et l'hébergement d'un équipement de télérelève sur un mat d'éclairage public situé Allée Portafaix.
- Décision n° 2021-89 – Mandat non exclusif GIT IMMOBILIER pour la recherche de locataires au Pôle des services.
- Décision n° 2021-90 – Contrat de vente du spectacle « Emmanuelle Guillier – Sacrées Amours » proposé par le Cochon Voyageur le 25 juillet 2021 pour un montant s'élevant à 1 700 € TTC.
- Décision n° 2021-91 – Marché de prestation de services signé avec API RESTAURATION pour la livraison de repas en liaison froide dans le cadre de la restauration scolaire, pour une durée d'une année scolaire à compter du 2 septembre 2021, renouvelable deux fois de façon expresse.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210909-21-08-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2021  
Affichage : 10/09/2021

... / ...

... / ...

- Décision n° 2021-92 – Marché public de fournitures signé avec C'PRO pour l'acquisition et la maintenance de photocopieurs :
  - Solution de base avec variante : 23 600.00 € HT
  - Maintenance / entretien :
    - Coût copie Noir et Blanc : 0.00275 € HT
    - Coût copie Couleur : 0.0275 € HT
- Décision n° 2021-93 – En raison des délais de livraison des nouveaux matériels, signature de l'avenant n° 2 au marché C'PRO prolongeant sa durée jusqu'au 30 septembre 2021.
- Décision n° 2021-94 – Convention Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en œuvre de l'opération « La région des lumières » du 23 juillet au 29 août 2021.
- Décision n° 2021-95 – Avenant aux marchés de travaux dans le cadre de la réalisation des tennis couverts sur le site de Préchâteau :
  - Avenant n°5 au marché de travaux de l'entreprise TP CONVERT – Lot 1 – Terrassement :

Montant marché initial :	140 088.00 € HT
Montant marché suite avenant 4 :	163 092.50 € HT
Avenant n°5 :	- 5 288.00 € HT
Nouveau montant :	157 804.50 € HT

Pourcentage de l'incidence financière de l'avenant : - 3.77 %

Pourcentage de l'incidence financière globale : + 12.65 %

- Avenant n°2 au marché de travaux de l'entreprise LACHAND SAS - Lot 2 – Maçonnerie

Montant marché initial :	131 687.37 € HT
Montant marché suite avenant 1 :	136 028.48 € HT
Avenant n°2 :	20 750.27 € HT
Nouveau montant :	156 778.75 € HT

Pourcentage de l'incidence financière de l'avenant : 15.76 %

Pourcentage de l'incidence financière globale : + 19.05 %

- Avenant n°2 au marché de travaux de l'entreprise COLAS France – Lot 4 Sols sportifs :

Montant marché initial :	79 852.50 € HT
Montant marché suite avenant 1 :	93 379.60 € HT
Avenant n°2 :	- 4 488.22 € HT
Nouveau montant :	88 891.38 € HT

Pourcentage de l'incidence financière de l'avenant : - 5.6 %

Pourcentage de l'incidence financière globale : + 11.32 %

- Avenant n°2 au marché de travaux de l'entreprise NOALLY – Lot 9 Electricité, dans le cadre de la réalisation des tennis couverts, à Saint-Galmier :

Montant marché initial :	35 376.73 € HT
Montant marché suite avenant 1 :	36 738.73 € HT
Avenant n°2 :	2 287.75 € HT
Nouveau montant :	39 026.48 € HT

Pourcentage de l'incidence financière de l'avenant : + 6.4 %

Pourcentage de l'incidence financière globale : + 10.32 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210909-21-08-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2021

Affichage : 10/09/2021

... / ...

... / ...

- Avenant n°1 au marché de travaux de l'entreprise CANEL – Lot 6 Plâtrerie Peinture, dans le cadre de la réalisation des tennis couverts, à Saint-Galmier :
  - Montant marché initial : 22 742.40 € HT
  - Avenant n°1 : 631.95 € HT
  - Nouveau montant : 23 374.35 € HT

Pourcentage de l'incidence financière de l'avenant : + 2.78 %

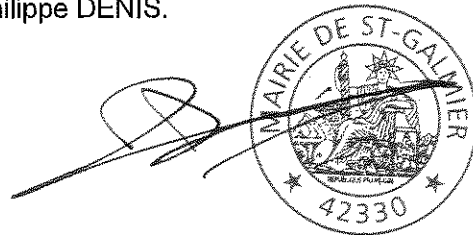
- Décision n° 2021-96 – Avenant au marché de travaux Lot 3 Elevateur PMR LIFT – Entreprise ERMHES - dans le cadre de la réalisation d'un espace jeux fumeur u Casino Le Lion Blanc :
  - Montant marché initial : 23 859.23 € HT Non compris contrat de maintenance
  - Avenant n°1 : 380.77 € HT
  - Nouveau montant : 24 240.00 € HT
- Décision n° 2021-97 – Convention de prestations de services signées avec Saint-Etienne Tourisme :
  - Promotion et réservation des entrées du mini-golf – du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 décembre 2022
  - Promotion et réservation des visites guidées de la roseraie – Etang des rivières – Bois Barou – du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 décembre 2022
- Décision n° 2021-98 - CAF – Convention de transmission de données à caractère personnel relatives au recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire et à l'amélioration du suivi de l'assiduité. Une seule transmission de données.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 13 septembre 2021.

LE MAIRE,  
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214202228-20210909-21-08-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2021  
Affichage : 10/09/2021